

COMMUNIQUE DE PRESSE

12 avril 2022

Advenis, cible d'une offre publique de retrait : **désignation d'un expert indépendant**

Le cabinet NG Finance a été désigné en qualité d'expert indépendant appelé à se prononcer sur le caractère équitable des conditions financières d'une offre publique de retrait, suivie d'un retrait obligatoire, portant sur les actions de la société Advenis.

La société Inovalis a déposé le 12 avril 2022 auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique de retrait sur les actions de la société Advenis non détenues par le concert formé entre Inovalis et la société Hoche Partners Private Equity Investors.

Inovalis et Hoche Partners Private Equity Investors détiennent respectivement 8 556 279 actions, représentant 68,65% du capital et 74,41% des droits de vote de ADVENIS, et 2 835 668 actions, représentant 22,75% du capital et 18,55% des droits de vote de ADVENIS. Le concert détient ainsi ensemble 11 391 947 actions soit 91,40% du capital et 92,96% des droits de vote de ADVENIS.

Conformément à l'article 261-1-III du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le conseil d'administration de Advenis a institué le 20 décembre 2021 un comité ad hoc, composé de quatre membres et constitué majoritairement d'administrateurs indépendants.

Ce comité ad hoc a été chargé de proposer au conseil d'administration la nomination d'un expert indépendant, de superviser les travaux de l'expert indépendant désigné par le conseil d'administration, et de préparer un projet d'avis motivé.

Conformément aux articles 261-1-I et 261-1-II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le conseil d'administration de Advenis, a nommé, par décision du 10 janvier 2022 et sur proposition du comité ad hoc, le cabinet NG Finance, représenté par M. Jacques-Henri Hacquin, Associé, en qualité d'expert indépendant, aux fins que ce dernier se prononce sur le caractère équitable des conditions financières de l'offre publique de retrait, suivie d'un retrait obligatoire.

Le comité ad hoc assure le suivi des travaux de l'expert indépendant dans le cadre prévu par la réglementation applicable. Le conseil d'administration de ADVENIS se réunira à nouveau pour émettre un avis motivé sur le projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant dans les conditions de l'article 231-19 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du conseil d'administration de ADVENIS figureront dans le projet de note en réponse qui sera établi et qui sera soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

A propos d'Advenis

Cotée sur Euronext Growth Paris, Advenis (www.advenis.com) est une société indépendante créée en 1995 dont les filiales sont spécialisées dans la conception de produits d'investissement immobilier, le conseil en gestion de patrimoine et la gestion d'actifs immobiliers. Advenis accompagne une clientèle institutionnelle et privée dans la valorisation de son patrimoine immobilier et financier. Aujourd'hui, Advenis et ses filiales opèrent dans plus de 30 villes en France, en Allemagne et en Espagne, et comptent près de 300 collaborateurs.



Contacts

Contact de l'expert indépendant :

NG Finance
152, boulevard Haussmann – 75008 Paris
Jacques-Henri Hacquin, Associé : +33 (0)1 84 16 82 67 - jhacquin@ngfi.fr

Contact au sein de ADVENIS :

Cécile Marais, Secrétaire générale, Relations Investisseurs : +33 (0)1 56 43 33 23 - actionnaire@advenis.com

Contact Presse :

Agence SHAN : advenis@shan.fr

Lucas Hoffet - Consultant Shan - lucas.hoffet@shan.fr - 06 16 04 64 61

Cécile Soubelet – Directeur Conseil Shan : cecile.soubelet@shan.fr - 06 12 94 05 66

